

**Discours d'Agnès Buzyn**  
**Dossier médical partagé**  
**Conférence de presse**  
**Le mardi 6 novembre 2018**

Monsieur le directeur général de l'assurance maladie, Cher Nicolas Revel,

Monsieur le Président de France Assos Santé, Cher Alain-Michel Ceretti,

Docteur André Géara, (pharmacien à Caen, président URPS Pharmaciens de Normandie),

Docteur Jean-Michel Lemettre (médecin généraliste),

Docteur Eric Lecarpentier (directeur médical du SAMU 94),

Mesdames et messieurs les professionnels de santé,

Mesdames et messieurs les journalistes,

Mesdames et messieurs,

Il était important d'être ici aujourd'hui pour évoquer avec vous les attentes et les ambitions placées dans le dossier médical partagé.

Le Dossier Médical Partagé est, me semble-t-il, emblématique de la Stratégie de transformation du système de santé engagée par le Président de la République et le Gouvernement.

Grâce à votre engagement, Cher Nicolas, je peux témoigner ici de la mobilisation conjointe et sans faille des services de l'assurance

maladie et du ministère des solidarités et de la santé au service de la transformation numérique de notre système de santé.

Le Dossier Médical Partagé a été longtemps attendu, maintes fois annoncé, maintes fois repoussé. Il doit devenir demain une évidence pour tous les Français, comme l'est devenue la carte Vitale.

Evidemment, le Dossier Médical Partagé, pour se réaliser pleinement, nécessitera toute notre énergie.

Je sais pouvoir compter sur les établissements de santé et plus largement sur l'ensemble des professionnels de santé pour veiller à son développement et pour le faire vivre, dans l'intérêt des professionnels et des patients.

La transformation du système de santé voulue par le Président de la République et le gouvernement est globale, profonde et cohérente eu égard aux enjeux auxquels nous faisons face.

De grands chantiers ont été annoncés, parmi lesquels l'accélération du virage numérique, qui traduit toute notre exigence de modernisation.

Le virage numérique en santé, au sens de l'OMS, doit avoir comme objectif essentiel de repositionner l'utilisateur comme **premier bénéficiaire des services numériques en santé**, en lui donnant les moyens d'être véritablement acteur de sa santé.

Le Dossier Médical Partagé doit être avant tout un progrès majeur au service des patients.

Il se présente notamment comme une réponse efficace à une anomalie constatée depuis longtemps, qui est que les Français ne disposent pas de l'historique de leur dossier médical.

Cette situation engendre, chacun le sait, de la perte de temps et de la perte d'informations.

S'agissant des professionnels de santé, le constat a souvent été fait que les outils qui leur sont proposés, par des acteurs institutionnels et privés, le sont de manière morcelée et souvent peu interopérable.

Ainsi, à chaque usage correspond souvent un outil, ce qui complexifie grandement la pratique professionnelle quotidienne.

Ce phénomène conduit à ce qu'aujourd'hui les attentes et les besoins les plus basiques des professionnels de santé ne sont pas satisfaits ou de façon trop parcellaire.

Il en découle la nécessité d'investir avant tout sur les outils représentant le plus de valeur d'usage pour les professionnels de santé.

En soutien de ce virage numérique, trois objectifs ont été fixés dans la stratégie de transformation du système de santé :

- En premier lieu, il convient de favoriser l'accessibilité en ligne, pour chaque patient, de l'ensemble de ses données médicales.
- En second lieu, il convient de parvenir à la dématérialisation de l'intégralité des prescriptions.
- Enfin, il est impératif d'opérer une simplification du partage de l'information entre tous les professionnels de santé.

De manière globale, nous avons donc opté pour la création d'un Espace Numérique de Santé.

Celui-ci comprendra l'ensemble des données administratives, d'état civil et de situation sociale de l'utilisateur, ainsi que les données relatives à ses aidants et aux professionnels concourant à sa prise en charge.

L'Espace Numérique accueillera le Dossier Médical Partagé, dans lequel le patient pourra à la fois consulter les données médicales le concernant, **en provenance des professionnels de santé**, mais aussi scanner et **ajouter lui-même des documents** de son dossier médical « papier » (anciens compte-rendu, résultats d'examens, courriers ...).

Le Dossier Médical Partagé n'est donc pas un gadget : il est un rouage indispensable de la coordination et de la continuité des soins.

Il doit faciliter la construction de parcours de soins cohérents, adaptés aux besoins des patients. Il doit améliorer la prise en charge des pathologies chroniques et le suivi médical des patients fragiles, enfants comme personnes âgées.

Sa vocation est donc bien de favoriser le décloisonnement de notre système de santé et d'améliorer les soins.

Le Dossier Médical Partagé doit aussi répondre, et j'y suis particulièrement sensible, à une demande de responsabilisation croissante des patients, qui aspirent légitimement à être, toujours plus, acteurs de leur santé.

Traditionnellement, le système de santé plaçait l'utilisateur comme un objet de soins prodigués par des professionnels.

Ce dernier était souvent réduit à un rôle passif dans la construction de son parcours de soin et n'avait qu'une visibilité extrêmement faible sur l'utilisation de ses données de santé.

Le Dossier Médical Partagé illustre le changement de paradigme que nous appelons de nos vœux, en faisant du patient bien plus qu'un simple spectateur des soins qui lui sont apportés.

Il va de soi que la protection des données et la sécurisation des informations doivent faire l'objet d'une vigilance absolue, et je sais que Monsieur le Directeur général de l'Assurance maladie reviendra sur cette question majeure.

La e-santé en France doit constituer je le crois, un exemple emblématique d'humanisme dans le numérique.

En effet, l'usage du numérique en santé peut rapidement constituer une source d'inquiétude pour les professionnels et les usagers, notamment quant à l'utilisation des données et des services associés.

Il est donc essentiel d'asseoir le renforcement du virage numérique en santé sur un cadre de valeurs et un référentiel d'éthique, afin de structurer les usages et fixer des limites quant à l'utilisation des données et des services.

Ce cadre éthique doit permettre de donner du sens au déploiement de la e-santé en France, en développant la confiance à la fois auprès des usagers et des professionnels de santé.

Il ne faut pas non plus perdre de vue notre objectif global en matière de santé, objectif que doit poursuivre le dossier médical partagé, objectif qui est d'améliorer la prévention, de réduire les risques de maladie et de perte d'autonomie, de mieux prendre en charge les patients, bref de soigner mieux.

Enfin, je tiens à terminer en rappelant que nous devons toujours apporter une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment celles présentant des difficultés d'accès ou d'exclusion vis-à-vis du numérique.

Le Dossier Médical Partagé est un outil qui va dans le sens d'une participation active du patient à ses démarches en matière de santé. Il doit donc se développer au bénéfice de tous.

Je vous remercie.